

6.1 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - ABROGATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR MODIFICATIF - APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

6.2 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION RELATIVE À L'ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE (ALT) ENTRE L'ETAT ET LA VILLE DE NICE.

Mme GAZIELLO. - Merci, Monsieur le Maire.

Je commencerai, mes Chers Collègues, par la 6.2 et je terminerai par la 6.1 concernant l'aire des gens du voyage.

Le rapport des comptes du mois d'octobre 2012 tout récemment paru qui rapporte les conditions d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage spécifie que la subvention qui est versée par l'Etat pour le fonctionnement des aires gérées par la société « Gens du voyage » est systématiquement versée aux collectivités, ce qui est le cas pour la nôtre. Ceci est contraire à la réglementation, rappelle-t-il, car *cette pratique ne permet pas d'assurer une réelle transparence des recettes des gestionnaires d'accueil* (qui sont en l'occurrence la SARL Gens du voyage), *la subvention de fonctionnement de l'Etat n'étant pas identifiable*, en poursuivant que *la faible implication des services de l'Etat dans la gestion des aires peut conduire à un versement de subventions de fonctionnement sans que la conformité des modalités de gestion ne soit vérifiée*. Cet avenant que vous nous demandez de signer est bien l'avenant à la convention que nous recevons de l'Etat. Ils poursuivent à la page suivante après bien d'autres choses : « *Le montant de la subvention ne variant pas en fonction du taux d'occupation (c'est le cas), le gestionnaire n'a aucun intérêt financier à inciter les gens du voyage à stationner sur l'aire d'autant moins qu'un taux d'occupation faible induit également des coûts faibles, etc.* » Ils ont recensé que la moitié des aires des gens du voyage sont en-dessous de 50 % de taux d'occupation. Ainsi la Cour des comptes dit, et au final c'est cela qui est très important, que *le chiffre d'affaires de la société Gens du voyage constitué à plus de 80 % de fonds publics a sensiblement augmenté au cours des dernières années ; en 2009, près d'un tiers de ce chiffre d'affaire, 3 millions et demi d'euros, est revenu sous forme de rémunération ou de distribution de dividendes à la gérante de la société et n'a pas été réinvesti dans l'activité*.

Cette délibération 6.2 nous demande d'accepter un avenant qui effectivement fait référence aux augmentations de tarifs mais nous ne pouvons que voter contre cette délibération.

Par conséquent, sur la 6.1 où vous nous demandez de modifier le règlement intérieur dans les conditions que je viens d'expliquer à la 6.2 du rapport de la Cour des Comptes, il nous apparaît totalement injustifié de faire supporter aux usagers de l'aire, un, une augmentation des tarifs de l'ordre de 20 %, deux, d'accepter le dictat de la SARL GDV sur un règlement intérieur inapplicable en grande partie.

J'ai pointé beaucoup de choses qui sont illégales dans le règlement intérieur, par exemple conserver la carte grise pendant le séjour des gens du voyage, et il y en a bien d'autres ; je vous ferai passer la liste, Madame l'Adjointe, pour ne pas alourdir les débats du Conseil.

Nous voterons contre également cette délibération. Merci.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Je répondrai d'abord à madame Gaziello sur les deux délibérations concernant l'aire d'accueil des gens du voyage ; Madame Gaziello, vous avez fait référence au rapport de la Cour des Comptes annuel qui est un rapport spécifique sur la thématique de l'accueil des gens du voyage menée au niveau national. C'est vrai que dans ce type de rapport la Cour des Comptes n'a pas jugé bon par exemple d'auditionner la Ville de Nice pour savoir comment fonctionnait l'aire d'accueil de la Ville de Nice avec le gestionnaire qui est effectivement Gens du voyage.

La Cour des Comptes fait un certain nombre de remarques pour mettre surtout en exergue le fait que cette politique d'accueil des gens du voyage n'est pas suffisamment relayée et portée, tant au niveau national qu'au niveau régional.

C'est de la responsabilité de chaque commune qui est tenue par devoir de posséder sur son territoire d'une aire d'accueil des gens du voyage ou, au niveau du schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui est mené par le Conseil général en partenariat avec la préfecture, de devoir le formaliser surtout sur les aires de grands passages. Ce n'est pas aujourd'hui l'objet de cette délibération. Dans ce rapport de la Cour des Comptes, la société qui gère l'aire d'accueil des gens du voyage est attaquée, en tout cas on relève un certain nombre de dysfonctionnements qui sont pointés du doigt par la Cour des Comptes mais pas spécifiquement, et je dirais même pas du tout, sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Nice, mais d'une façon générale sur le fonctionnement de cette société.

Je vous rappelle que dans le domaine très spécifique de la gestion des aires d'accueil, peu d'entreprises ou de sociétés ont pour mission de gérer des aires d'accueil ; on ne gère pas une aire d'accueil comme cela, c'est très complexe, il faut avoir une certaine habitude, un professionnalisme, j'en veux pour preuve qu'à deux reprises nous avons lancé un appel à candidature pour un appel d'offres public pour justement retenir un gestionnaire puisque c'était la volonté de la ville de Nice de ne surtout pas gérer directement cette aire d'accueil des gens du voyage mais de la confier à un gestionnaire et, à chaque fois, que ce soit pour la période 2008-2010 ou aujourd'hui pour la période 2010-2015, nous n'avons reçu qu'une seule candidature : celle de Gens du voyage. Il n'y a pas beaucoup d'autres sociétés qui font ce genre de mission ; ADOMA le faisait à un moment donné mais, dans la majeure partie des cas, ils ne répondent pas et c'est vrai que les deux aires d'accueil présentes sur le département des Alpes-Maritimes (Antibes et Nice) sont gérées par le même gestionnaire Gens du voyage. Aujourd'hui, au stade où nous en sommes, vous vous doutez bien que l'on suit avec attention tout ce qui se passe sur l'aire d'accueil ; au sein de la direction Habitat, une de nos employées est chargée spécifiquement de faire le lien entre la société gestionnaire « Gens du Voyage », entre la ville de Nice pour tous les problèmes qui peuvent se poser de par la présence d'une aire d'accueil, en termes d'accueil quand l'aire est pleine, que des gens arrivent, etc. Nous avons vraiment dédié une personne à cela et elle est chargée également de regarder comment est gérée cette aire d'accueil. Depuis le temps où Gens du voyage gère l'aire d'accueil, nous n'avons constaté aucun dysfonctionnement, je vous l'assure. Je vous ai fait parvenir des pièces techniques et financières, nous en avons réclamé d'autres que je vous ferai parvenir dès que nous les aurons reçues mais, pour l'instant, on ne peut pas arguer d'un quelconque défaut de gestion de la part de Gens du voyage. Nous restons bien évidemment encore plus vigilants que par le passé, ne serait-ce que parce qu'il y a eu ce rapport de la Cour des comptes et que par d'autres biais par lesquels vous avez été également mobilisés et sensibilisés un certain nombre de choses ont été mises en exergue.

Comme vous le savez, on ne peut pas ni accuser à tort ni accuser sans preuve ni savoir exactement ce qui se passe même si le fonctionnement d'une façon générale de la

société peut peut-être prêter à dysfonctionnement ; pour l'instant que je sache au niveau de l'aire d'accueil de la ville de Nice, ce n'est pas le cas. Mais comptez sur moi avec les services de la direction de l'habitat pour être véritablement très attentifs à cela. Pour l'instant, l'aire d'accueil est tenue correctement et c'est ce que nous demandons, si ce n'est bien sûr une usure car il faut refaire les bitumes, les aménagements pour pouvoir brancher les fluides, mais nous le faisons, il n'y a pas d'impayés, c'est important, il n'y a pas de dégradations autres que celles de l'utilisation qui conduit à une certaine usure mais pas de dégradations en tant que telles de la part des occupants si ce n'est une problématique de ce squat que l'on avait rencontrée l'année dernière au mois de novembre et qui nous a conduit à engager des travaux un peu plus lourds en termes de dégradation ; c'est la seule depuis que l'aire d'accueil fonctionne depuis 2008, c'est déjà extrêmement appréciable pour nous. Vous faisiez état que le rapport de la Cour des comptes mettait en exergue que ces aires ne seraient pas remplies, en tout à moins de 50 %, ce qui n'est pas le cas de celle de la ville de Nice, le taux d'occupation de la ville de Nice étant en moyenne, avec des mois plus importants où elle est pleine et des mois où elle l'est moins, avec un taux d'occupation depuis qu'elle a été créée d'environ 66 % ; nous sommes au-delà des 50 %, seuil plafond du rapport de la Cour des Comptes. Que je sache, nous n'avons pas relevé de défauts de transparence.

C'était voulu de notre part qu'il y ait une gestion et un site gardienné 24 heures sur 24 avec du personnel sur place ; aujourd'hui, les choses se passent correctement, on reste vigilant et nous avons saisi monsieur le Préfet des Alpes- Maritimes pour quand même attirer son attention pas spécifiquement mais par rapport aux éléments qui nous sont revenus pour que lui aussi, du côté de l'Etat car il a aussi une part de responsabilité, puisse nous aider vers des services de son administration centrale afin que l'on ait plus d'éléments et que l'on puisse y voir plus clair si tant est qu'aujourd'hui, il me semble qu'à ce jour où nous parlons, les éléments dont nous disposons nous assurent d'être relativement sereins mais vigilants. Après, vous faisiez référence au fait que nous augmentons les tarifs ; certes, nous les augmentons mais c'est très modique puisque je vous le rappelle, c'est 6 euros au lieu de 5 euros par caravane, donc un euro, et c'est trois euros au lieu de 2,5 euros par véhicule annexe sur le même emplacement. Comme je vous le disais, nous n'avons pas d'impayés, et l'on voit que ces populations ne sont pas des populations qui, certes, ne vivent pas avec beaucoup de moyens mais généralement elles ne créent pas d'impayés parce qu'elles ont de quoi faire face à ces redevances ou à ces taux d'occupation et ce n'est pas l'augmentation des tarifs telle que nous vous la proposons qui les mettra plus en difficulté.

Mme GAZIELLO. - Madame l'Adjointe, puis-je vous faire remonter les éléments que j'ai en ma possession mais que je n'ai pas ici ?

Mme ESTROSI-SASSONE. - Bien sûr.

L'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains,

- les élus du groupe Changer d'Ère.

La délibération n° 6.2, mise aux voix, est adoptée à

L'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains,

- les élus du groupe Changer d'Ère.